Commune de La Bernerie-en-Retz

Conseils consultatifs

Restitution du questionnaire Sécurité routière

La Bernerie-en-Retz · 313 répondants

Réalisé du 1er octobre au 2 novembre 2026

Chiffres clés

313

réponses recueillies

2,63 / 4

note moyenne de sécurité ressentie

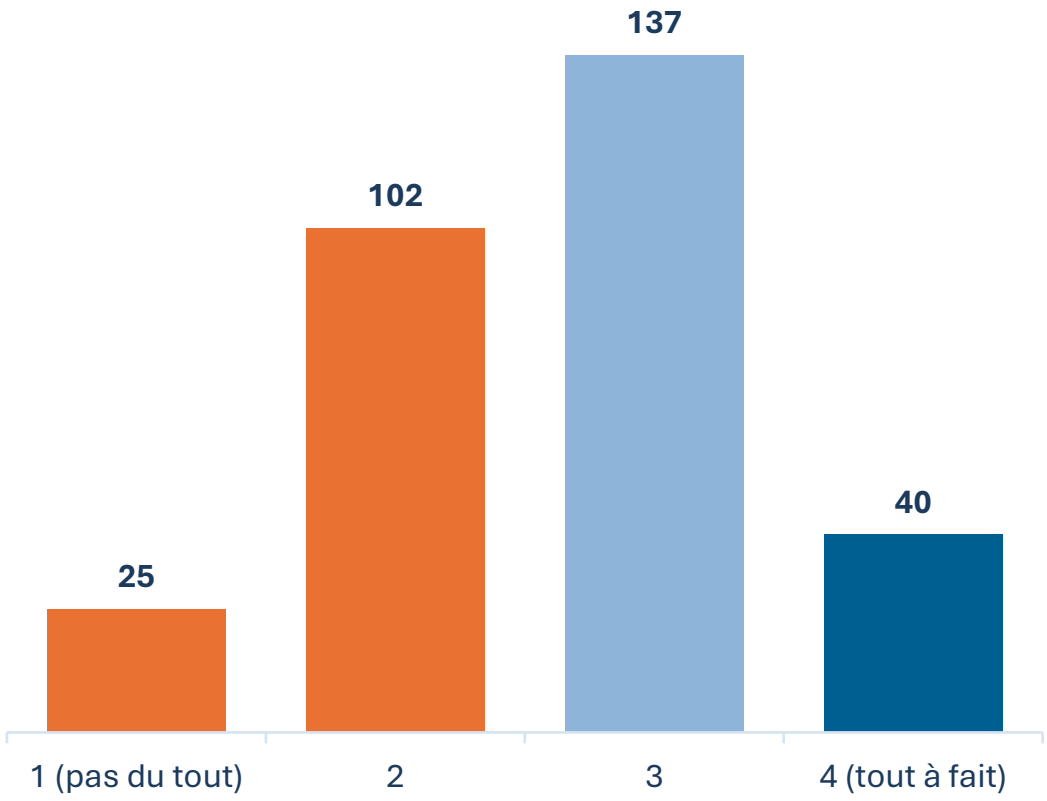
76,7 %

favorables à des stops sur les principaux carrefours

81,5 %

ont identifié des lieux dangereux

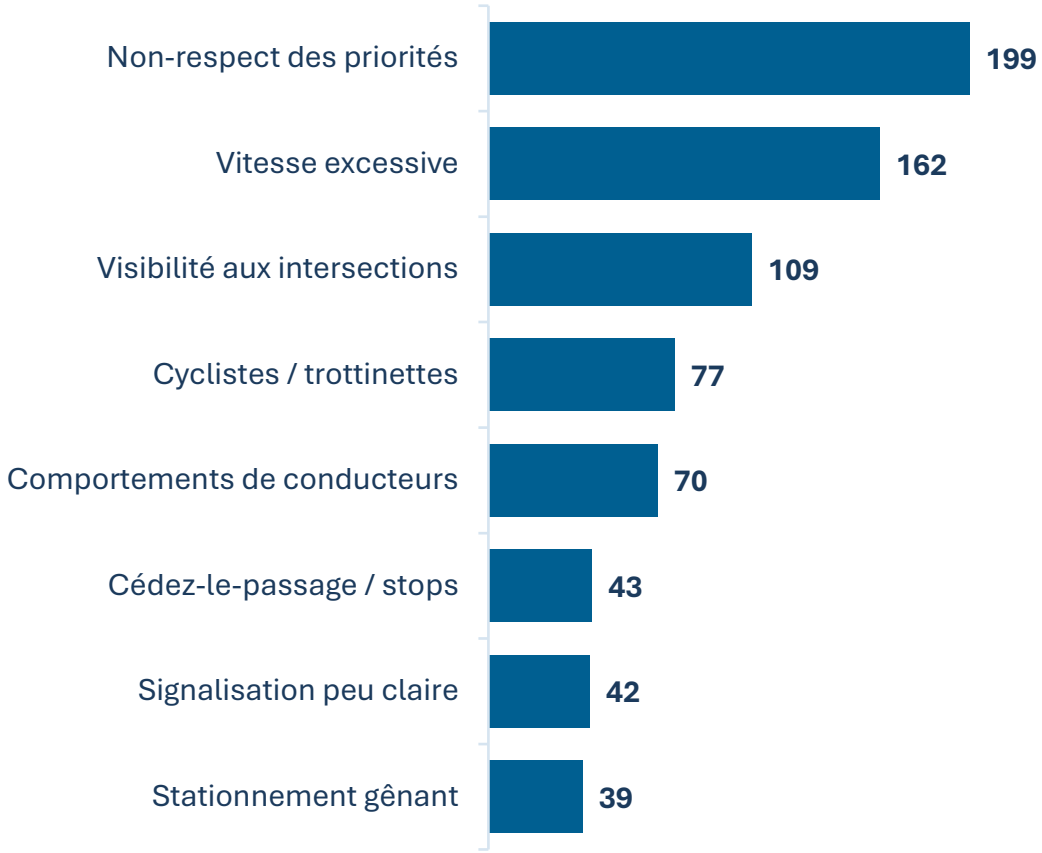
Sentiment de sécurité



À retenir

- 304 réponses, note moyenne de 2,63 / 4.
- 127 personnes notent 1 ou 2 (41,8 %), 137 notent 3 et 40 notent 4.
- Ressenti proche selon le mode : 2,65 (piétons), 2,64 (cyclistes), 2,59 (automobilistes).

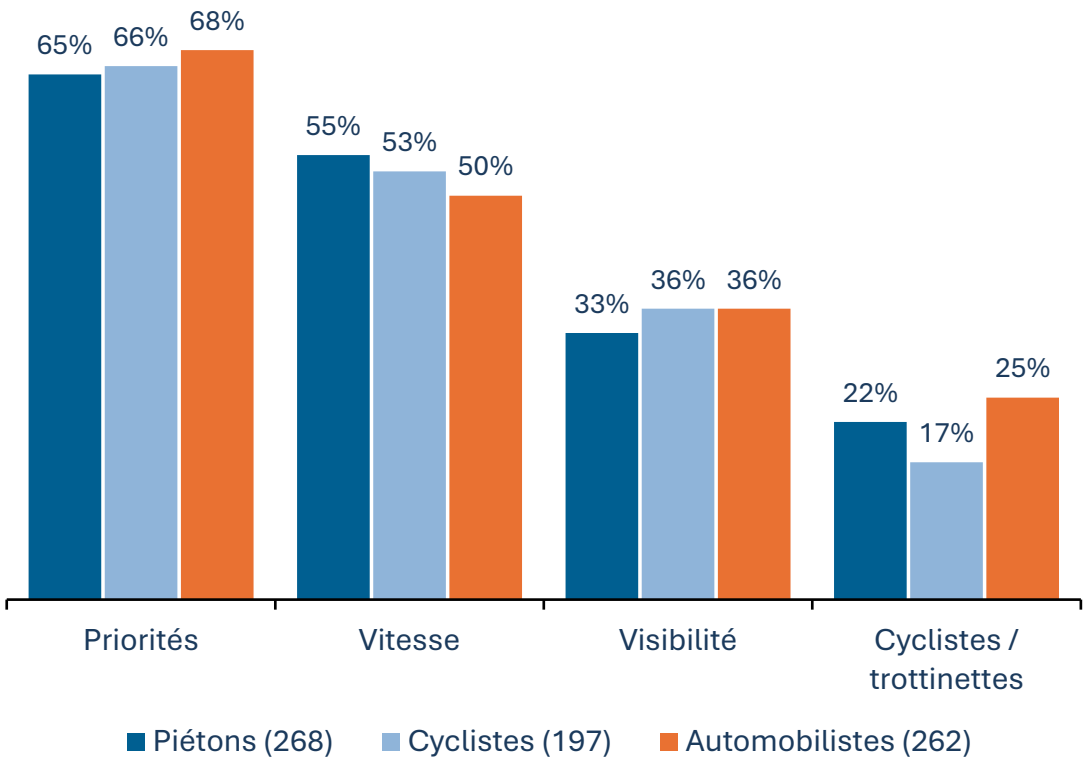
Problèmes les plus signalés



À retenir

- Priorités (199), vitesse (162) et visibilité (109) dominent.
- Pas seulement la vitesse : aussi la compréhension et le respect des règles.
- Cyclistes et trottinettes (77) et conducteurs (70) viennent ensuite.

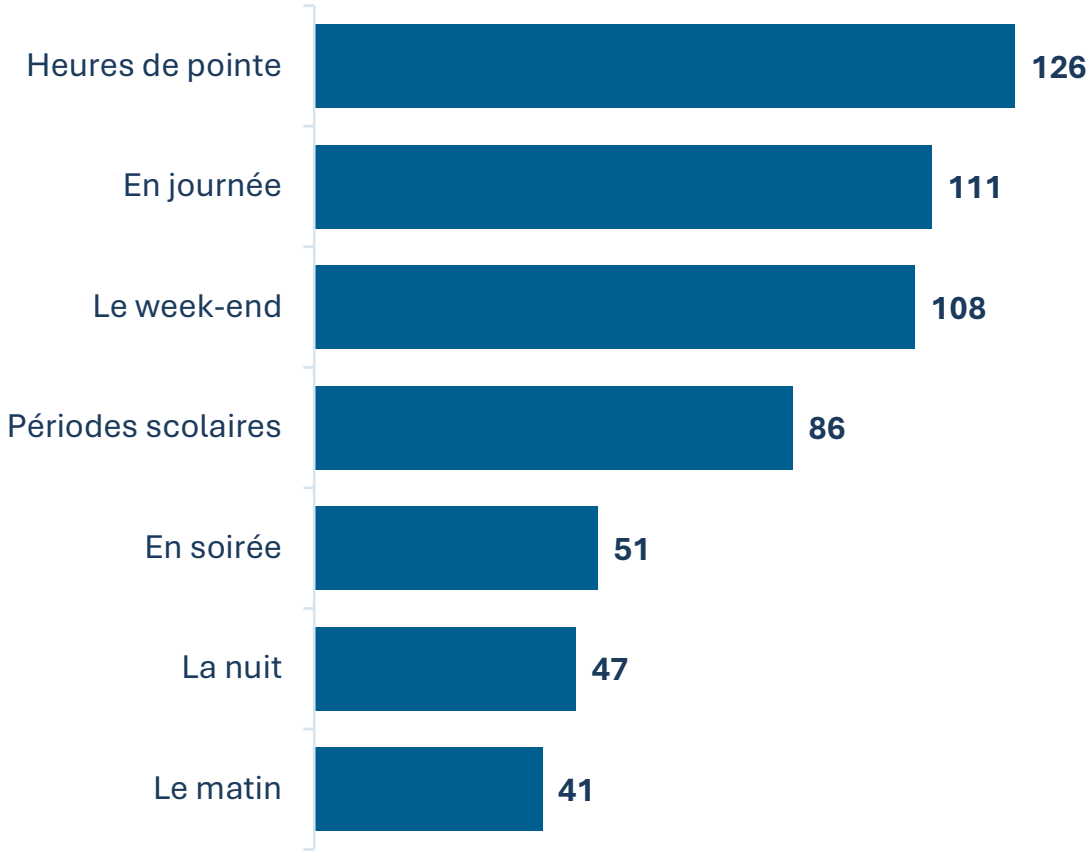
Problèmes selon le mode de déplacement



À retenir

- Mêmes préoccupations, quel que soit le mode de déplacement.
- Priorités : 65 à 68 %. Vitesse : 50 à 55 %. Visibilité : 33 à 36 %.
- Les groupes se recoupent : lecture indicative.

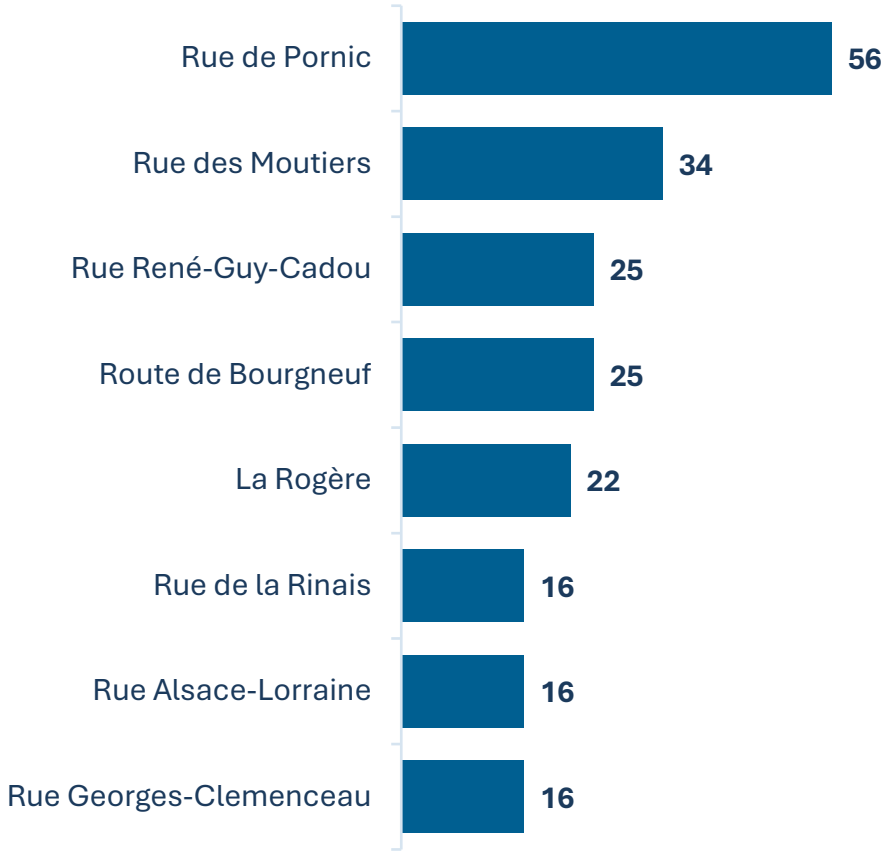
A quel moment l'insécurité se ressent

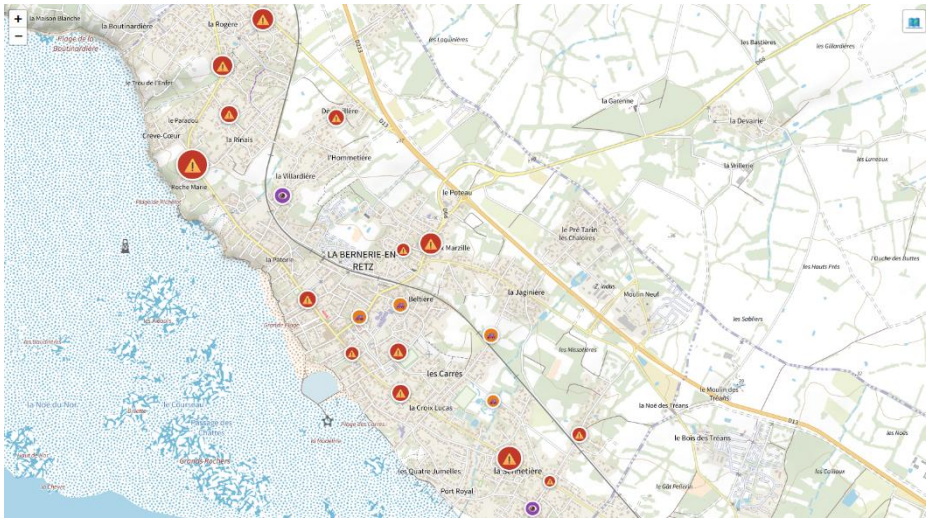


À retenir

- Heures de pointe (126), journée (111), week-end (108), périodes scolaires (86).
- 49 répondants évoquent l'été ou les touristes dans leurs commentaires.
- Observer les secteurs à plusieurs moments, y compris en été.

Les secteurs les plus cités





Ouvrir la carte interactive

- Rue de Pornic (56) et rue des Moutiers (34) en tête.
- Comptage indicatif, à vérifier sur le terrain.

Ce que disent les habitants

« Priorités à droite sur la rue de Pornic »

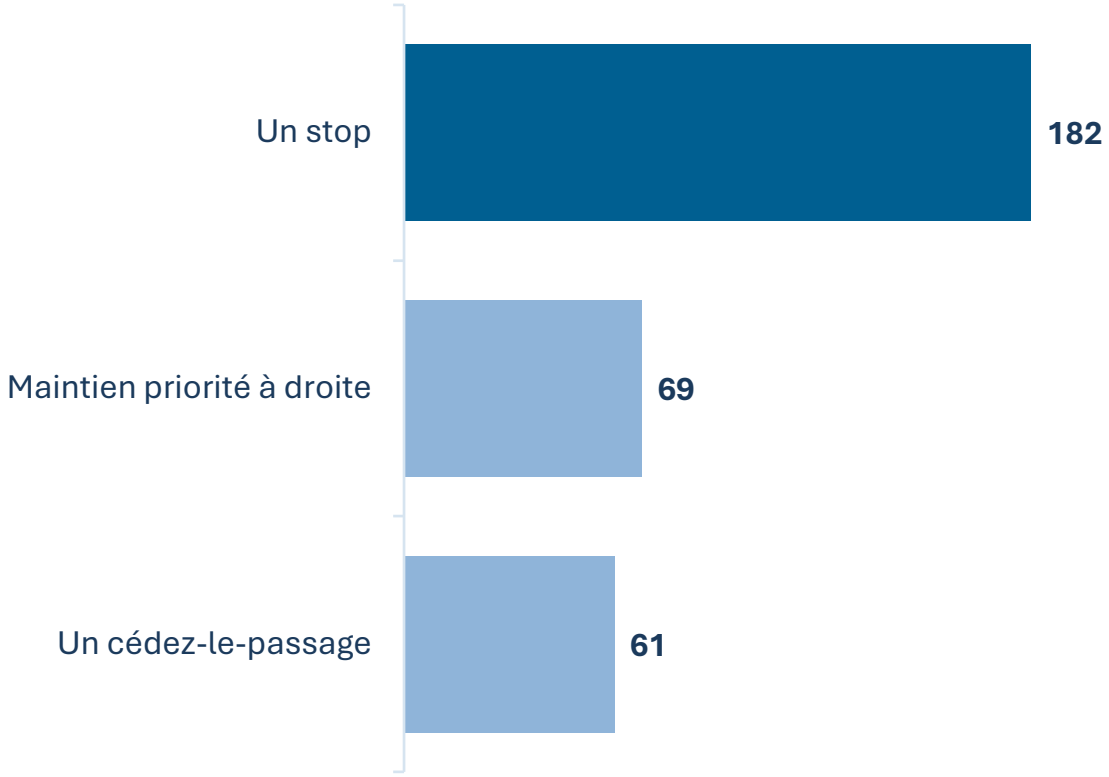
« Non respect priorité à droite avenue de la Thébauderie et vitesse excessive surtout en période estivale »

« La sortie du parking de Bellevue : qui est prioritaire ? »

« Les voitures y passent à plus de 90 »

Stops et vitesse

Priorités à droite sur les axes principaux :

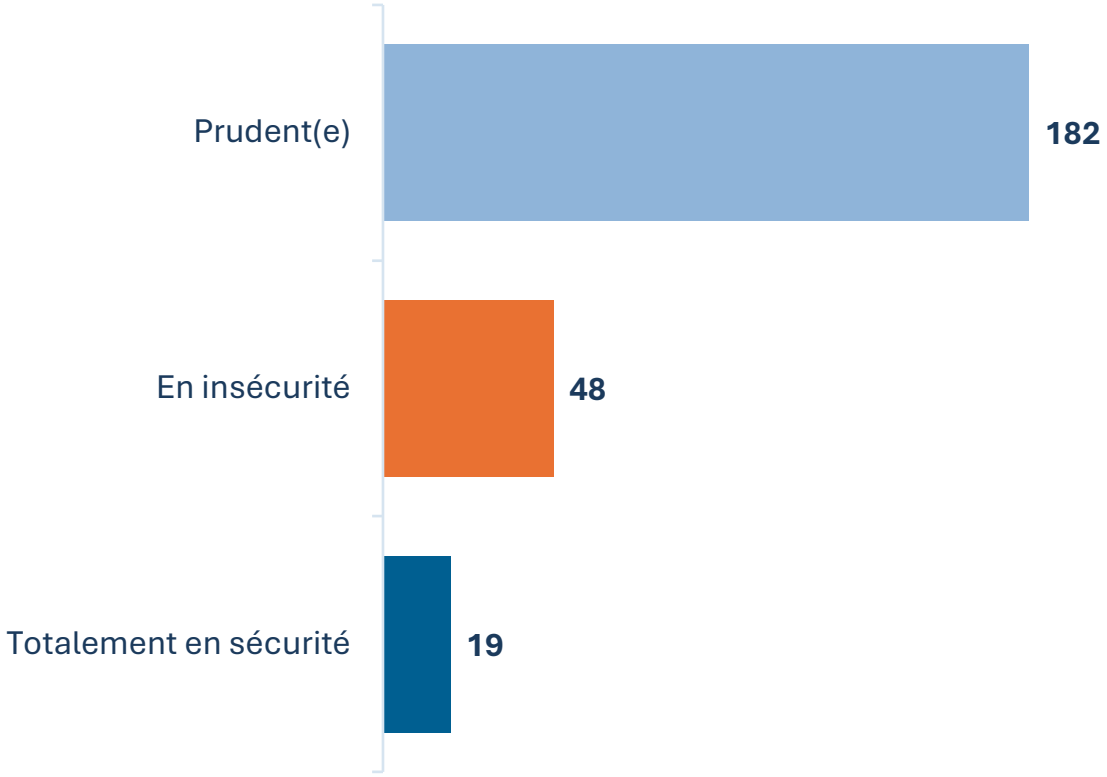


À retenir

- 76,7 % favorables aux stops (234 sur 305).
- 71 % jugent les limitations adaptées, 27 % les trouvent trop basses par endroits.
- Préférence majoritaire pour le stop, à étudier site par site.

Vélo et chaussidoux

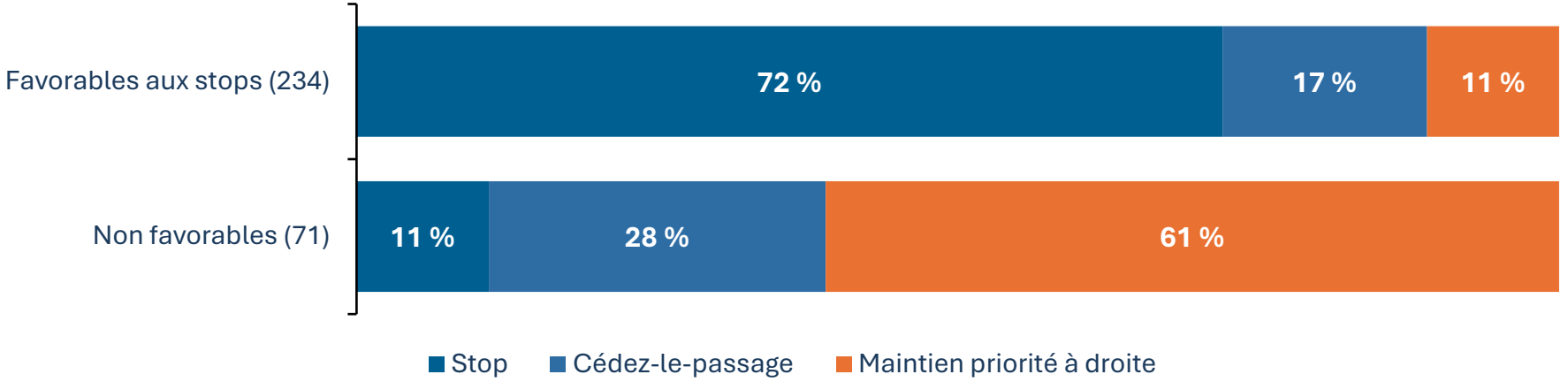
Se sentir à vélo sur un chaussidou :



À retenir

- 230 personnes sur 249 sont prudentes ou en insécurité.
- Chez les cyclistes déclarés : 76 % prudents, 15 % en insécurité.
- 66,4 % pour supprimer la priorité à droite sur les chaussidoux.

Ce qui divise



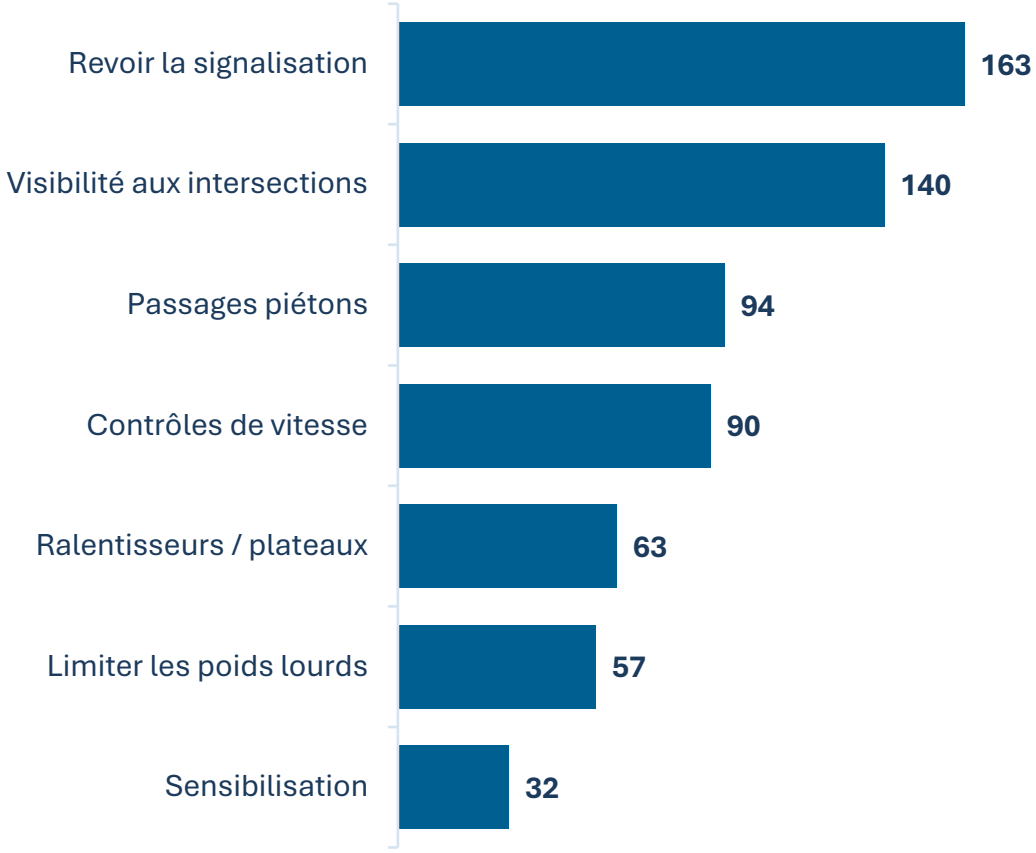
À retenir

- Favorables aux stops : 72 % choisissent le stop.
- Non favorables : 61 % veulent garder la priorité à droite.
- Beaucoup demandent de décider au cas par cas.

« Les conducteurs ne sont plus habitués à la priorité à droite, la prudence s'impose par un stop ! »

« Si vous remettez des STOP les voitures iront encore plus vite, donc ce sera plus dangereux »

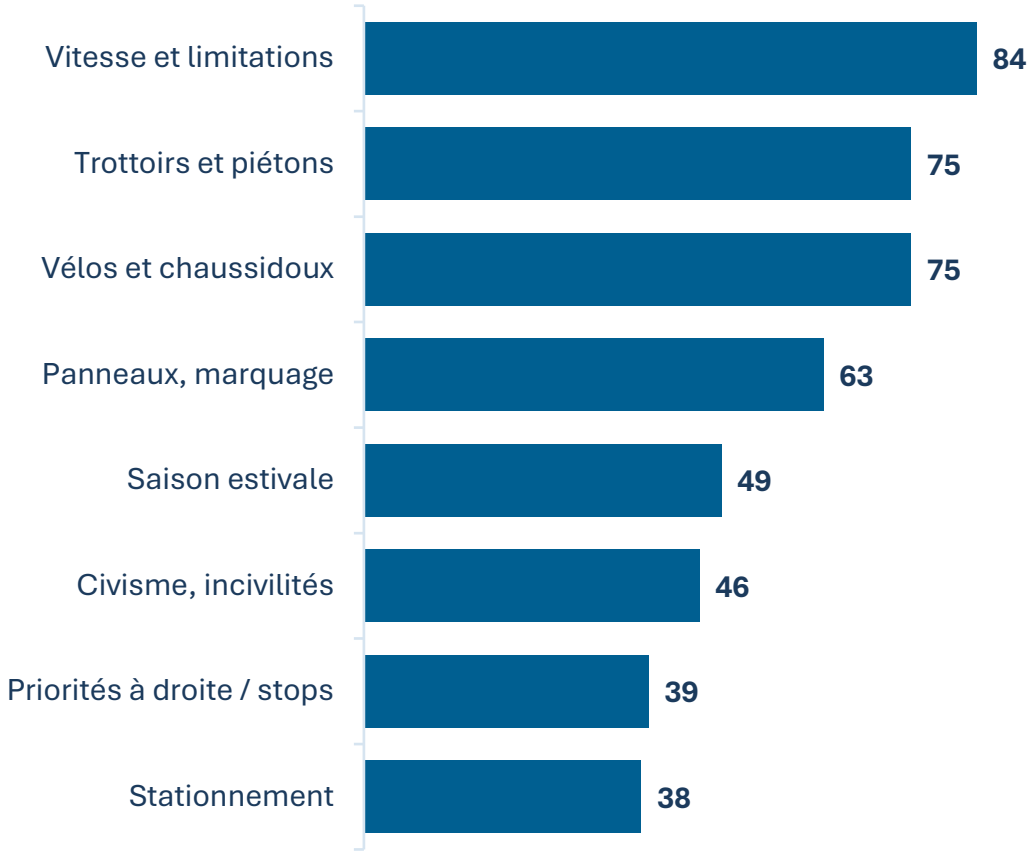
Actions prioritaires



À retenir

- Signalisation (163) et visibilité aux intersections (140) en tête.
- Puis passages piétons (94), contrôles de vitesse (90) et ralentisseurs (63).
- Commencer par la lisibilité, puis les mesures plus lourdes.

Autres préoccupations



À retenir

- 264 répondants ont écrit un commentaire libre.
- Des sujets au-delà des carrefours : trottoirs, vélos, signalisation, saison, stationnement.
- Comptage par mots-clés : indicatif.

Verbatims complémentaires

« L'état des trottoirs, notamment avenue des Pins, ces derniers sont impraticables »

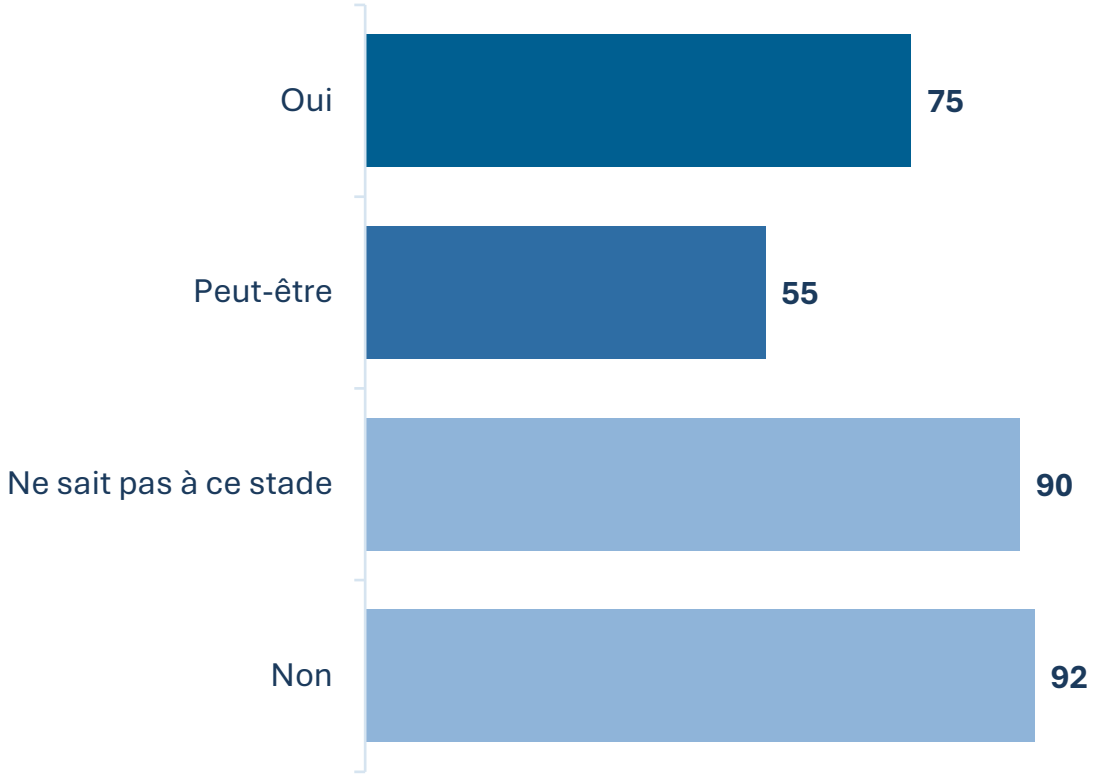
« Revoir l'éclairage public jusqu'à 22 h / sortie de cinéma pour piétons et vélos. »

« Rendre piéton l'hypercentre en plein été en pleine journée compte tenu de trottoirs étroits et du nombre d'enfants »

« Le problème de circulation sont différents en saison et hors saison. »

Participation et suites

Prêt(e) à participer à un conseil ?



À retenir

- 75 oui et 55 peut-être : un potentiel de 130 personnes.
- 233 acceptent d'être informés par e-mail (74,7 %).
- Préciser le rôle, la fréquence et le périmètre du conseil.

Et maintenant ?

Les priorités ont été clairement exprimées au travers de ce questionnaire.

Il s’agit maintenant de constituer les groupes de travail du Conseil Consultatif du quartier Centre-Bourg

Les groupes seront faits en fonction des secteurs identifiés

Qui participe ?



Les habitants

Habitants de la commune en résidence principale ou secondaire, volontaires ou tirés au sort selon la charte. Ouverts à tous sans condition de nationalité ni d'âge (mineurs avec accord parental).



Les élus référents

Un ou plusieurs conseillers municipaux désignés assurent le lien avec le conseil. Ils participent sans droit de vote au sein du conseil consultatif.



Les agents municipaux

Peuvent être invités ponctuellement pour apporter un éclairage technique ou réglementaire sur un dossier (finance, urbanisme, voirie, environnement ...)

Comment ça fonctionne ?

1	2	3	4	5
Saisine	**Validation du besoin**	**Décision**	**Transmission**	**Délibération**
Le conseil municipal, le Maire, ou les habitants formulent une question ou un sujet à traiter.	Création d'un groupe de volontaires pour formulation des besoins et/ou choix d'un projet	Présentation en commission pour validation → Accord poursuite du projet ✓ ✗	Travail du groupe sur la faisabilité : réglementaire, technique, budgétaire…	Présentation finale en commission pour validation et → Accord proposition au Conseil Municipal ✓ ✗
Peut –être consécutif à une consultation auprès des habitants	Travail du groupe en autonomie. Bien s'assurer que le besoin est réel	Délai maximum de réponse : 2 mois	Délai maximum de réponse : 2 mois	Mis en délibération au prochain conseil

Rôle vis-à-vis du Conseil Municipal

- Instance consultative uniquement : ses avis éclairent, ils n'engagent pas.
- Le conseil municipal reste le seul organe décisionnel de la commune.
- Le conseil municipal doit répondre aux avis transmis dans un délai fixé par la charte.
- Les deux instances travaillent en complémentarité : remontées de terrain d'un côté, arbitrage politique et financier de l'autre.

Un dispositif ancré dans le Code Général des Collectivités Territoriales — Art. L2143-1

Périmètre du dispositif

✓ Ce que ça permet

- Donner la parole aux habitants sur les projets et enjeux de leur quartier
- Formuler des avis et des propositions au conseil municipal
- Créer un lien direct entre citoyens et élus
- Favoriser la participation de publics éloignés de la vie politique
- Enrichir la prise de décision locale par une connaissance de terrain

✗ Ce que ça ne permet pas

- Prendre des décisions à la place du conseil municipal
- S'opposer ou bloquer une délibération déjà votée
- Engager la commune financièrement
- Représenter officiellement la commune ou parler en son nom
- Intervenir sur des compétences relevant d'autres collectivités (intercommunalité, département...)
- Traiter des situations relevant de conflits ou demandes individuelles ne relevant pas de l’intérêt communal

Merci !